

Conseil Municipal du 29 janvier 2010

Modification n°4 des statuts de la CCHA (Communauté de Communes du Haut Allier).

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la modification n°4 des statuts de la CCHA concernant l'aménagement de l'espace communautaire (Plan Local d'Urbanisme, réalisations de zones d'aménagement concentré après délibération et avis des Conseils Municipaux).

Restes à réaliser 2009

Les restes à réaliser des budgets 2009 ont été approuvés à l'unanimité, le détail des chiffres est disponible en Mairie.

Location du Cabinet Médical

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire le bail aux conditions initialement fixées pour une période de un an, renouvelable par tacite reconduction.

Classement des voiries communales

Compte tenu de l'ancienneté du classement des voies communales, le Conseil Municipal demande à la Direction Départementale de l'équipement, pôle territoriale de Mende, la mise en place des procédures réglementaires en vue de réviser le classement de la voirie communale.

Cession partielle chemin rural à l'Herm au profit de Mme CLAUDIN

Considérant l'offre faite par Mme Claudin d'acquérir la partie du chemin où elle a construit, le Conseil Municipal décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux.

DGE (dotation globale d'équipement) Programmation 2010

Le Conseil Municipal décide de lancer les programmes suivants :

- 1) Construction d'un ossuaire - coût de l'opération : 5307,00 € HT
- 2) Extension du garage communal – coût de l'opération : 17644,00 € HT,

et sollicite les financements nécessaires à ces opérations au titre de la DGE/subventions Conseil Général.

Convention CNRACL :

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la convention du service retraite CNRACL proposée par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère.

Déneigement

Sur ce service l'agent à temps plein étant en arrêt de travail, le Conseil Municipal décide de recourir occasionnellement à un prestataire de service privé pour effectuer cette tâche en complément du poste à mi-temps déjà existant.

Subvention complémentaire OGEC (Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique)

Compte tenu de la nécessité de soutenir financièrement le poste à mi-temps d'encadrant éducatif à l'école d'Auroux du 1er janvier au 30 juin 2010, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention d'un montant de 6 100,00 € à l'OGEC.

Station d'épuration

M. le Maire présente la 1ère phase des travaux concernant la nouvelle station d'épuration :

- Auto-surveillance et exploitation des données des volumes entrants dans la station, afin de dimensionner le nouvel ouvrage.

Montant de l'opération : 13 000,00 € HT, les subventions nécessaires à la réalisation de ces travaux sont demandées au Conseil Général de la Lozère et à l'Agence de l'eau Loire Bretagne.